

L'indulgence du public ne prouve pas que la faute en question soit légère ; elle prouve plutôt que la morale du public est relâchée. Le public, il est vrai, n'aime pas qu'on le vole, mais il veut qu'on l'amuse ; c'est pourquoi il sourit aux journalistes sans délicatesse. Et qui sont les auteurs de ce relâchement de la morale publique ? Ceux-là même qui en bénéficient : l'écrivain et le lecteur.

Comment ! vous serrez la main de cet homme qui fait métier d'insulter les personnages les plus honorables, qui calomnie sans pitié et quelquefois sans esprit des gens dignes de tout respect, qui n'épargne même pas le premier magistrat de la nation, qui paie et publie des documents volés, vous lui serrez la main, et puis vous nous dites : " Voyez, il n'est pas coupable, je lui serre la main, et vous aussi ; il fait son métier ! " En vérité, on a peine à garder son sang-froid en trouvant de telles énormités sous la plume d'un homme de sens et d'honneur.

Cette soi-disant morale professionnelle, c'est vous qui l'avez faite. Elle vous permet de commettre des indiscretions dont il faudrait rougir, au lieu de s'en glorifier. Elle vous autorise, sous couleur d'art, à louer des livres nauséabonds. Elle tend à faire tomber jusque dans la fange les mœurs et la morale elle-même.

Mais j'entends M. Sarcy qui proteste : il convient que cette morale est en opposition avec la morale éternelle.

Eh ! n'est-ce pas assez pour qu'on la condamne ? Qu'est-ce que ces devoirs professionnels opposés au devoir en général ? Les devoirs particuliers ne sont-ils pas l'application pure et simple du devoir dans les divers domaines de l'activité des hommes ? Y a-t-il deux morales ? ou autant de morales distinctes que de professions ?

J'en appelle de M. Sarcy journaliste à M. Sarcy professeur. Souvenez-vous de votre ancien maître, Emmanuel Kant. Vous avez su, avant moi, sur quel principe il fonde la morale : " Agis de manière, dit-il, que la maxime de ta volonté pût devenir le principe général d'une législation universelle, " ou, selon l'Evangile : " Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fût fait. " Souvenez-vous aussi du critère par lui proposé des jugements sur le bien et sur le mal moral : " Examine si